

PROJET ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (PEPE)

MONTPELLIER VOIT GRAND POUR LA PETITE ENFANCE



ÉDITO

À Montpellier, nous portons l'ambition d'une politique Petite Enfance qui consolide la fonction parentale et garantit à tout enfant un environnement rayonnant, ouvert sur le monde et apaisé. Cette politique se place également au cœur de la lutte contre les inégalités femmes/hommes à l'heure où 50 % des femmes renoncent à leur carrière professionnelle pour s'occuper de leur famille. Il s'agit donc d'une politique globale qui doit tirer profit des avancées scientifiques (rapports 1000 jours, études de l'Inserm...) et être ambitieuse tant l'enjeu social est important.

Nous pensons tout comme le rapporte Jean Epstein qu' *«il coûte moins cher d'aider un enfant et une famille à se construire, plutôt que d'attendre qu'ils dysfonctionnent pour les soigner»*. Notre politique de soutien au développement des tout-petits doit relever le défi de réduire, dès le plus jeune âge, les inégalités sociales et territoriales, compte tenu des conséquences sur les trajectoires développementales et l'épanouissement tout au long de la vie. Nous entendons également mener une politique forte pour accompagner chaque famille dans son rôle de parent.

Ce Projet Éducatif Petite Enfance permet à la Ville de Montpellier et ses partenaires institutionnels et associatifs de disposer d'un référentiel commun, de valeurs et de principes partagés par tous, permettant de déployer sur le territoire une politique concertée et des actions concrètes dédiées au développement des tout-petits et à l'accompagnement à la parentalité.

Dotée d'un projet de mandat ambitieux en la matière, la Ville, par l'intermédiaire de son Pôle Petite Enfance, s'emploie depuis trois années à réunir les conditions pour animer et entraîner l'ensemble des partenaires autour d'une approche fédératrice et cohérente sur la petite enfance ; une démarche constructive qui a permis de produire un Projet Educatif Petite Enfance ambitieux pour Montpellier : une ville qui voit grand pour la Petite Enfance !

Bienveillance, solidarité, égalité des chances, lutte contre la pauvreté et les discriminations et respect de la laïcité sont autant de principes communs venant servir et renforcer la qualité pédagogique indispensable pour accueillir aujourd'hui les tout-petits. Notre Projet Éducatif Petite Enfance développe un axe fort de soutien à la parentalité, de généralisation de l'éveil artistique et culturel, de prévention et d'inclusion, qui donne toute sa place aux tout-petits enfants dans la Ville.

Il garantit, dans un cadre préventif, une santé physique et psychique à chacun, indispensable pour lutter contre tous les déterminismes.

Notre Projet Educatif Petite Enfance a enfin pour vocation de vivre et de s'enrichir au fil des expérimentations et des projets mutualisés impliquant l'ensemble des acteurs, enfants, parents et professionnels de la petite enfance.

À travers ce Projet Educatif Petite Enfance, la Ville de Montpellier se donne donc les moyens de son ambition pour offrir à chaque enfant et à sa famille un environnement propice à leur développement et épanouissement, en mettant, toujours, la qualité au cœur de son engagement.



Michaël DELAFOSSE
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier



Tasnime AKBARALY
Adjointe au Maire,
déléguée à la Petite enfance
et à la place de l'Enfant dans la ville



SOMMAIRE

Edito.....	2
C'est quoi un Projet Educatif Petite Enfance ?.....	4
Sur quoi s'appuie le PEPE de la Ville de Montpellier ?.....	4
Comment la Ville de Montpellier a-t-elle co-construit son PEPE ?.....	5
Les valeurs fondatrices du PEPE de la Ville de Montpellier.....	5
Les axes du PEPE	6
Axe structurant N°1.....	7
Soutenir et accompagner toutes les parentalités	7
Axe structurant N°2	8
Favoriser la construction et le développement de l'enfant.....	8
Axe structurant N°3	9
Promouvoir la solidarité et l'accessibilité.....	9
Axe structurant N°4	10
Penser la Ville à hauteur du petit enfant.....	10
Axe transversal N°1	11
Renforcer la qualité de l'accueil et valoriser les compétences des professionnels.....	11
Axe transversal N°2.....	12
Penser et construire ensemble le Service Public de la Petite Enfance.....	12
Annexe : liste des parties prenantes.....	14



C'est quoi un Projet Éducatif Petite Enfance (PEPE) ?

Un Projet Educatif Petite Enfance (PEPE) englobe le vaste champ de la périnatalité qui couvre la période de la grossesse jusqu'aux trois ans de l'enfant. Il vient donc compléter le Projet Educatif de Territoire (PEDT) adopté en 2022 par la Ville de Montpellier.

Les PEPE et PEDT constituent ainsi l'ossature d'un Projet Educatif Global (PEG) que la Ville de Montpellier entend définir, avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Un PEG est en effet un cadre de référence pour conduire une politique éducative ambitieuse pour les 0-25 ans à l'échelle d'un territoire. Il constitue un outil structurant et décloisonné pour les acteurs éducatifs qui s'impliquent quotidiennement au service de l'épanouissement et de l'émancipation des enfants, des jeunes et de leurs familles :

- + Il prend en compte l'enfant, le jeune au-delà de son statut de bénéficiaire d'un mode d'accueil de la petite enfance ou d'élève. Il s'intéresse également aux liens avec sa famille en intégrant les diversités sociales et culturelles.
- + C'est un projet participatif qui se fonde sur la mobilisation de tous les acteurs jeunesse du territoire, des familles et des jeunes.
- + Il porte des valeurs et ambitions partagées : la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, à la découverte de la citoyenneté, à l'éducation, à l'environnement, à l'offre d'accueil ...

Un Projet Educatif Petite Enfance (PEPE) est un référentiel d'orientations pédagogiques et éducatives dans lequel les différents acteurs du territoire peuvent s'inscrire pour accompagner l'accueil et éveiller le jeune enfant. Il n'a pas un caractère impératif ou prescriptif, chaque partenaire ayant vocation à mettre en œuvre ses actions en fonction de ses orientations stratégiques et financières. Toutefois, il pose des valeurs et des principes communs et constitue un puissant facteur de convergence des différents acteurs de la petite enfance à l'heure de la construction du Service Public de la Petite Enfance sur Montpellier.

Sur quoi s'appuie le PEPE de la Ville de Montpellier ?

Le PEPE s'inscrit sur les principes des textes fondateurs de la petite enfance.

- + La Convention internationale des droits de l'enfant (ONU, 1989)
- + Le Rapport sur le « Développement du jeune enfant, Mode d'accueil, formation des professionnel(le)s (Sylviane Giampino, 2016)
- + La Charte nationale d'accueil du jeune enfant (article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles, 2017) ;
- + Le Protocole d'accord entre le ministère de la Culture et de la Communication. Pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants (20 mars 2017) ;
- + Le Rapport « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle – promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent » (Sophie Marinopoulos, 2019)
- + Le Rapport de la commission des 1000 premiers jours sous l'égide de Boris Cyrulnik (Septembre 2020)
- + La Charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap (Conseil départemental)
- + La Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires (CNAF)





Comment la Ville de Montpellier a-t-elle co-construit son PEPE ?

Le PEPE a été alimenté par des groupes de travail réunissant les acteurs du territoire et les services du Pôle Petite Enfance de la Ville :

- + La CAF de l'Hérault
- + Le Conseil Départemental de l'Hérault
- + Les Crèches associatives
- + Les Crèches municipales
- + Les Relais Petite Enfance municipaux (RPE)
- + Les Lieux d'Accueil Enfants Parents associatifs (LAEP)
- + Les Centres de formation des professionnel(le)s de la petite enfance :
École de puéricultrices du CHU et IRTS.
- + Les Associations expertes dans le domaine de la petite enfance

L'expertise des différents participants a permis de faire rayonner l'ensemble des pratiques et des actions menées sur la Ville. Ce travail de concertation a largement contribué à inspirer le contenu de ce PEPE qui s'appuie sur des valeurs partagées et des orientations communes.

Ce sont ainsi près de 120 participants, représentant l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés du territoire et couvrant environ 5 000 places d'accueil formel, qui ont participé de janvier à juillet 2023 aux 14 groupes de travail et au séminaire du PEPE.

Les valeurs fondatrices du PEPE de la Ville de Montpellier

Elles s'appuient à la fois sur les textes fondateurs qui régissent la petite enfance aujourd'hui et les réflexions partagées.

- + Une qualité pédagogique indispensable au développement de l'enfant
- + Le partage d'une culture, d'un langage et d'un projet commun
- + La bienveillance de tous et envers tous
- + La solidarité entre les acteurs et avec les familles
- + L'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté
- + L'équité avec une offre d'accueil pour tous
- + L'écoute active des enfants et des familles
- + La lutte contre les discriminations
- + Le respect de la laïcité





LES AXES DU PROJET ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (PEPE)

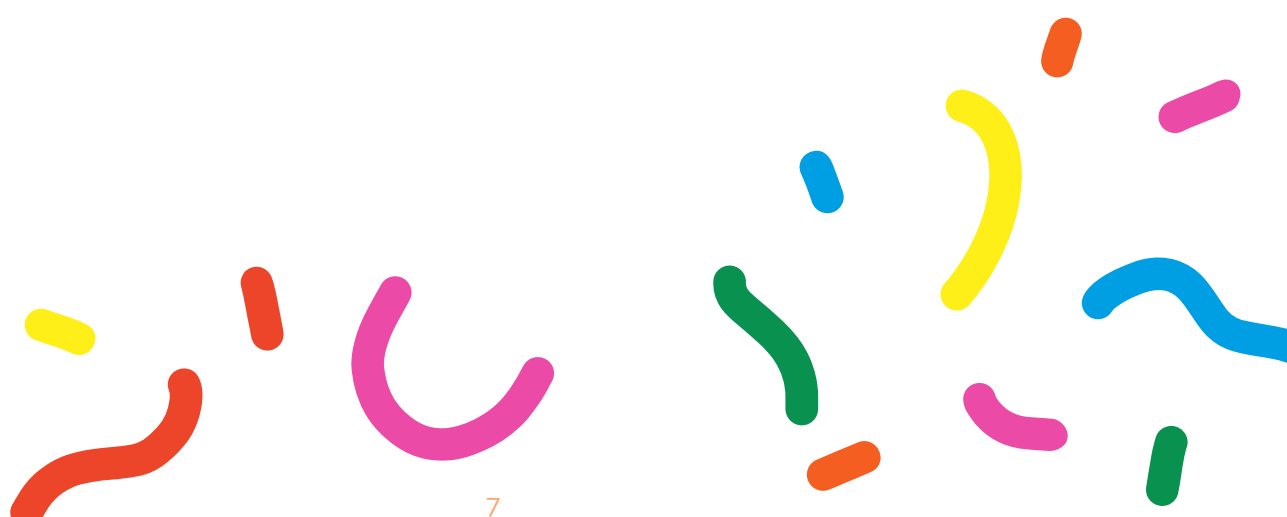
De l'ensemble des réflexions et du travail collaboratif
ont émergé **4 axes structurants** et **2 axes transversaux** :

Les 4 axes structurants :

- 1 > Soutenir et accompagner toutes les parentalités
- 2 > Favoriser la construction et le développement de l'enfant
- 3 > Promouvoir la solidarité et l'accessibilité
- 4 > Penser la Ville à hauteur du petit enfant

Les 2 axes transversaux :

- 1 > Renforcer la qualité de l'accueil et valoriser les compétences professionnels
- 2 > Penser et construire ensemble le service public de la petite enfance



Axe structurant N°1

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUTES LES PARENTALITÉS

POURQUOI ?

Les configurations parentales sont en pleine évolution. Les normes éducatives et la place de l'enfant dans la famille et dans la société constituent une évolution importante qui nécessite de respecter, accompagner, soutenir, sans jugement, toutes les parentalités dans leurs différences en tenant compte des composantes culturelles et anthropologiques. Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner toutes les familles dans leur rôle de parent car les pratiques parentales apaisées sont bénéfiques au développement et à l'épanouissement de l'enfant, comme au climat familial.

Il s'agit donc, pour les professionnels, de permettre un accueil inconditionnel, de développer une écoute active, d'être aux côtés de tous les parents, de respecter leur temporalité, en veillant toujours à protéger l'enfant.

COMMENT ?

- + En renforçant les partenariats, les réseaux d'acteurs existants et en les rendant lisibles et accessibles à tous ;
- + En corrélant l'offre et le maillage aux besoins repérés pour s'inscrire dans une démarche de prévention précoce permettant à toutes les familles de sortir de l'isolement pour trouver du soutien.

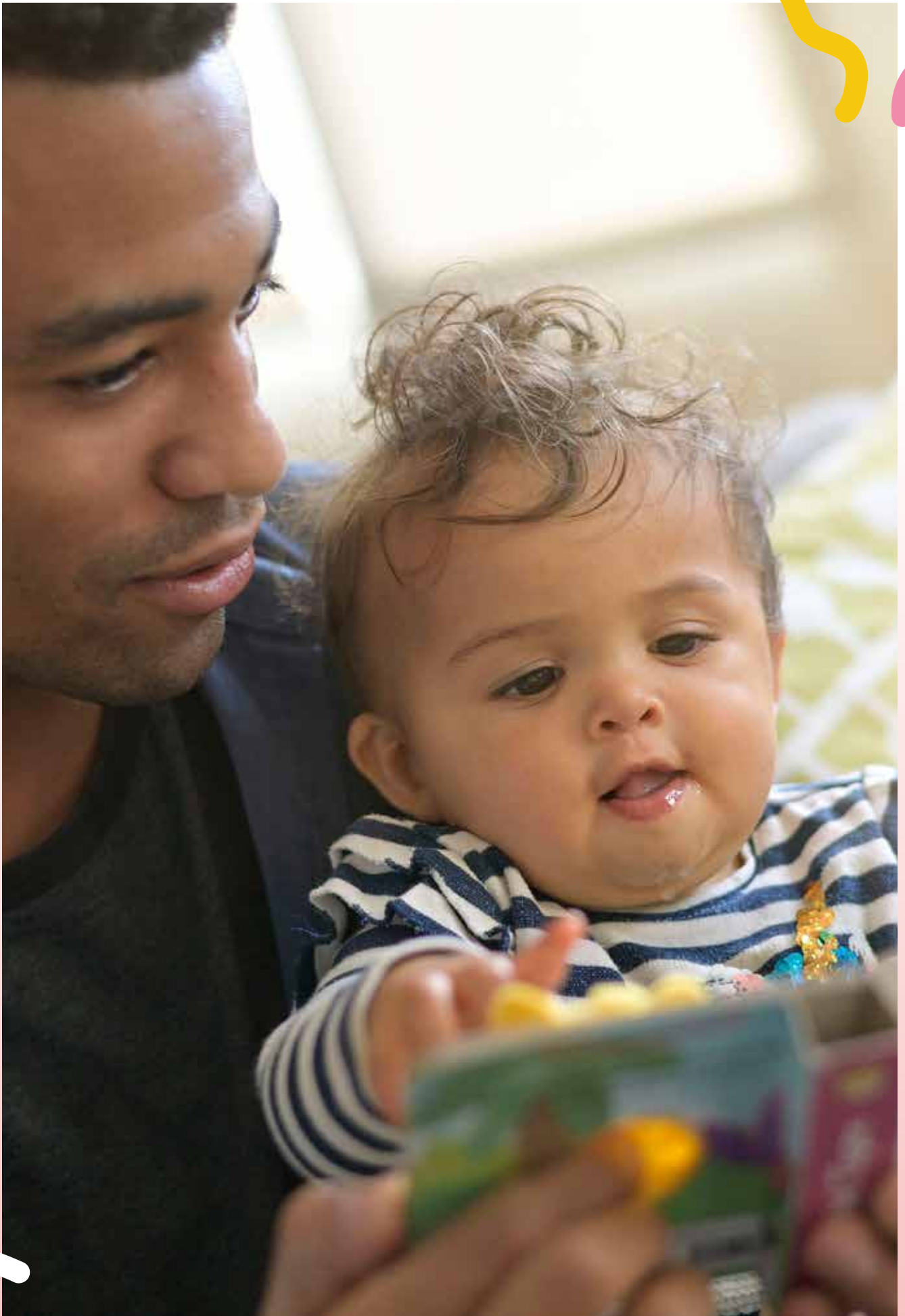
QUELLES PISTES D'ACTIONS ?

- + Poursuivre le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- + Créer des passerelles entre les crèches et les écoles maternelles,
- + Initier des rencontres régulières et thématiques avec les parents (ateliers parents-enfants) ...

QUELQUES ILLUSTRATIONS ...

- + **Dispositif « PAPOTO » porté par Occitadys et déployé sur des crèches municipales et associatives**
Ce dispositif s'adresse aux enfants de moins de 3 ans et aux parents en situation de fragilité socioéconomique et consiste à sensibiliser à l'importance des interactions parents/enfant ...
- + **Cafés des parents proposés par les crèches du territoire**
Plusieurs crèches organisent des temps d'échanges avec les parents pour aborder les thématiques sur le développement de l'enfant.







Axe structurant N°2

FAVORISER LA CONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

POURQUOI ?

Le développement du tout-petit est déterminant pour le futur adulte en devenir car ses premiers apprentissages affecteront profondément son évolution physique, cognitive et émotionnelle. Le processus de développement, propre à chaque enfant, est soutenu par un environnement matériel, humain, affectif, social, culturel et relationnel favorable. De plus, l'émergence de son langage est un cheminement étroitement dépendant de la qualité et de la richesse de ses interactions avec son environnement familial, social et culturel.

La construction de l'enfant s'appuie donc sur des pédagogies garantes de la qualité de la relation à l'enfant et de son épanouissement.

Il s'agit notamment d'inviter l'enfant à rencontrer un langage artistique dans le respect de sa sensibilité, de sa curiosité et de son désir. Cette démarche d'éducation artistique et culturelle favorise son neurodéveloppement et fait partie intégrante de sa construction. Elle permet aussi l'expression de sa personnalité, de sa créativité et de son intelligence en lui promettant liberté, émancipation et découverte d'un monde sans filtre.

COMMENT ?

- + En respectant le rythme de développement et l'individualité de chaque enfant,
- + En valorisant les compétences de l'enfant tout en se garantissant des dogmatismes, et des idées « toute-faites »,
- + En développant des propositions variées et qui ont du sens pour l'enfant.

QUELLES PISTES D'ACTIONS ?

- + Accentuer la formation des professionnel(le)s et adapter le nombre de professionnel(le)s auprès des enfants.
- + Développer et poursuivre le déploiement de différents projets artistiques, culturels et langagiers qui contribuent à la qualité d'accueil, à la réflexion et au développement de l'enfant.

QUELQUES ILLUSTRATIONS ...

+ Dispositif « Parler Bambin » sur les interactions langagières

Il place le langage, instrument de la pensée et des apprentissages, comme élément déterminant dans le développement de l'enfant, comme un facteur de survie et d'intégration sociale pour lutter contre les exclusions.

+ Mouvement pédagogique et artistique « Createctura »

Des installations artistiques et sensorielles pour permettre aux enfants d'expérimenter une autre manière d'appréhender leur environnement. Lorsque l'espace est bien structuré, la consigne se comprend d'elle-même laissant une multitude d'interprétations possibles pour l'enfant alors libre d'évoluer et de jouer comme il en a envie.

Axe structurant N°3

PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

POURQUOI ?

La solidarité et l'accessibilité supposent d'appréhender l'interculturalité comme une richesse, une ouverture à «l'autre», à la différence, sans jugement, une ouverture sur le monde car elles sont essentielles pour lutter contre les exclusions et les discriminations dès le plus jeune âge. Elles permettent à la fois de prendre soin des tout-petits et de leur famille, de faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap et favorisent la mixité sociale.

L'inclusion et l'accès pour tous aux modes d'accueil sont un facteur de réduction des inégalités sociales. La démarche nécessite d'intégrer les parents et d'interroger la question des temps : temps d'adaptation, temps de cheminement des parents, temps d'acquisitions de l'enfant. Elle suppose aussi de mettre en place un travail en réseau avec des professionnels spécialisés et de définir collectivement un parcours pour l'enfant.

La mixité sociale est une chance car elle est basée sur une diversité de trajectoires individuelles et singulières et intègre des personnes d'origines sociales, culturelles, professionnelles diverses.

COMMENT ?

- + En veillant à la santé physique et psychique de tous les enfants dans un cadre préventif ;
- + En respectant les principes de laïcité ;
- + En convergeant vers un guichet unique et une commission d'attribution unique sur l'ensemble des établissements du territoire ;
- + En accompagnant les professionnels et en définissant précisément les contours de l'accueil inclusif avec la famille ;
- + En analysant la demande avec les différents acteurs pour construire un projet personnalisé qui réponde aux besoins de chaque enfant.

QUELLES PISTES D'ACTIONS ?

- + Éclairer le choix des familles sur les établissements : réalisation d'une journée «portes ouvertes» et/ou d'un «Forum des crèches» pour rendre visible chaque établissement avec son projet d'accueil et ses spécificités, proposition d'une visite virtuelle des crèches ...
- + Recruter des professionnels avec des profils type accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH).
- + Mieux coordonner les différents partenaires autour des situations individuelles d'enfants nécessitant une attention particulière.

QUELQUES ILLUSTRATIONS ...

- + **Refonte des critères d'attribution de places des établissements municipaux.**
- + **Partenariat avec le CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) : « Handicap agir tôt »** Équipe de spécialistes pour informer et accompagner l'accueil d'enfant avec des particularités.
- + **Interventions réalisées par le service MPEA (Médecine Psychologique pour les enfants et adolescents) du CHU.** Avec une pédopsychiatre et une psychologue pour accompagner les équipes.





@ Shutterstock



PENSER LA VILLE À HAUTEUR DES PETITS ENFANTS

POURQUOI ?

Concevoir une ville à hauteur d'enfants permet de prendre en compte les besoins spécifiques des tout-petits dans un urbanisme qui puisse encourager l'exploration, la rencontre, le jeu et la reconnexion à la nature.

Penser la ville comme lieu de découvertes, un terrain de jeu constitue un changement de paradigme et nécessite d'adapter les espaces publics aux enfants. Cela suppose aussi d'interroger les représentations des adultes quant à la sécurité pour laisser tous les enfants découvrir le monde à leur hauteur, dans la confiance et répondre à leur besoin de tâtonnement exploratoire, de libre circulation et de repos.

COMMENT ?

- + En renaturant les parcs et jardins pour permettre aux tout-petits de transvaser, manipuler, grimper, sauter, se cacher, se retrouver, se rafraîchir et découvrir différentes perspectives ...
- + En aménageant les cours de crèches avec la disparition progressive des sols artificialisés au profit d'une revégétalisation ;
- + En garantissant les conditions d'accès sans entrave sécuritaire, aux explorations et aux jeux des tout-petits dans les lieux artistiques et culturels ;
- + En accompagnant les professionnels et les familles dans les changements importants générés par ces évolutions.

QUELLES PISTES D' ACTIONS ?

- + Élargir les trottoirs et partager les axes routiers afin de favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacements ;
- + Lancer des campagnes de communication autour de la sécurité routière en se fondant sur les risques qu'encourent les tout-petits ;
- + Initier des campagnes d'information sur les besoins des enfants en dehors des logiques consuméristes et penser au recyclage comme solution alternative ;
- + Imaginer une présence humaine, pédagogique sur les temps d'ouverture des parcs, pourrait garantir la sécurité et la propreté du lieu mais également favoriser les conditions de réussite d'une expérience riche et épanouissante pour les enfants.

QUELQUES ILLUSTRATIONS ...

- + **Sorties extérieures en toute liberté vers différents lieux urbains**

Exemples : festival des architectures vives, piscines ...

- + **Propositions artistiques et culturelles**

Exemples : Plateaux artistiques partagés avec le Centre Chorégraphique National (CCN), visites aux musées Fabre, à l'Hôtel des collections et à la Panacée ...

RENFORCER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

POURQUOI ?

L'expertise et l'épanouissement des professionnels de la petite enfance participent à la qualité d'accueil des tout-petits, indispensable à leur développement harmonieux et à leur bien-être. Sachant qu'il existe une variabilité des stades de développement chez les tout-petits, les repérages et les alertes peuvent parfois être sensibles et doivent être accompagnés par des experts.

Grâce à leurs capacités d'observation et d'écoute active, les professionnels se situent comme partenaires et accompagnants de tous les parents. La pédagogie est, elle, garante de la qualité de la relation entre le professionnel et l'enfant et permet aussi de valoriser les compétences de chacun. Elle contribue à donner du sens aux pratiques et à partager des valeurs communes.

Valoriser les compétences des professionnels renforce la confiance, la légitimité et l'épanouissement indispensables dans les relations avec l'enfant, sa famille et entre pairs.

COMMENT ?

- + En interrogeant la question des moyens pour pérenniser la réflexion et les organisations,
- + En bénéficiant de soutien, de formation continue, de réunions thématiques, d'analyses de la pratique professionnelle,
- + En partageant et en expérimentant les principes pédagogiques en équipe et en favorisant la mutualisation de réflexion et de projets inter-établissements,
- + En veillant à la qualité de vie au travail pour éviter les risques d'épuisement et le sentiment d'échec des professionnels,
- + En renforçant la communication au sein de l'équipe et avec les différents partenaires,
- + En favorisant la pluridisciplinarité pour mieux accompagner les enfants et les familles.

QUELLES PISTES D'ACTIONS ?

- + Adapter ou mutualiser les moyens humains pour rendre cohérentes les orientations pédagogiques et leur effectivité dans les crèches.
- + Favoriser l'adaptation des professionnel(le)s aux nouvelles découvertes scientifiques (neurosciences) et des évolutions qu'elles génèrent.
- + Privilégier l'instant présent en garantissant des temps qualitatifs entre les professionnel(le)s et les enfants.

QUELQUES ILLUSTRATIONS ...

+ Journées pédagogiques thématiques

Exemple : conférences à destination de la totalité des personnels qui permettent des apports théoriques qui vont actualiser et renforcer les connaissances des agents (formation sur l'accompagnement des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme, sur l'accompagnement à la parentalité, sur les dangers de la surexposition aux écrans ...)

+ Multiplication des temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) et des temps de formation







@ Shutterstock

Axe transversal N°2

PENSER ET CONSTRUIRE ENSEMBLE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

POURQUOI ?

La Ville de Montpellier souhaite s'inscrire pleinement dans la création d'un service public de la petite enfance sur son territoire pour répondre aux besoins de toutes les familles, lutter contre les inégalités et garantir la qualité. Il s'agit notamment de développer et faire vivre des partenariats et des réseaux qui partagent des valeurs communes et qui répondent au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille sur la période des 1 000 premiers jours. Il s'agit aussi de concevoir ensemble un guichet unique et de s'engager collectivement dans une politique de développement et de diversification de l'offre. Il s'agit enfin de mettre la qualité au cœur des pratiques via la formation et la qualification des professionnels de la petite enfance.

COMMENT ?

- + La Ville de Montpellier en tant qu'Autorité Organisatrice du SPPE aura vocation à s'appuyer sur toutes les forces vives du territoire et tous les modes d'accueil individuels et collectifs. Elle initiera une instance de concertation locale avec l'ensemble des acteurs.
- + Ce SPPE devra répondre, conformément à l'article 10 de la loi plein emploi, à un service universel de l'accueil du jeune enfant autour du guichet unique destiné à faciliter l'accompagnement des parents.
- + Le service public montpelliérain de la petite enfance mettra en œuvre des principes communs d'organisation et de fonctionnement dans la gestion de l'offre d'accueil.

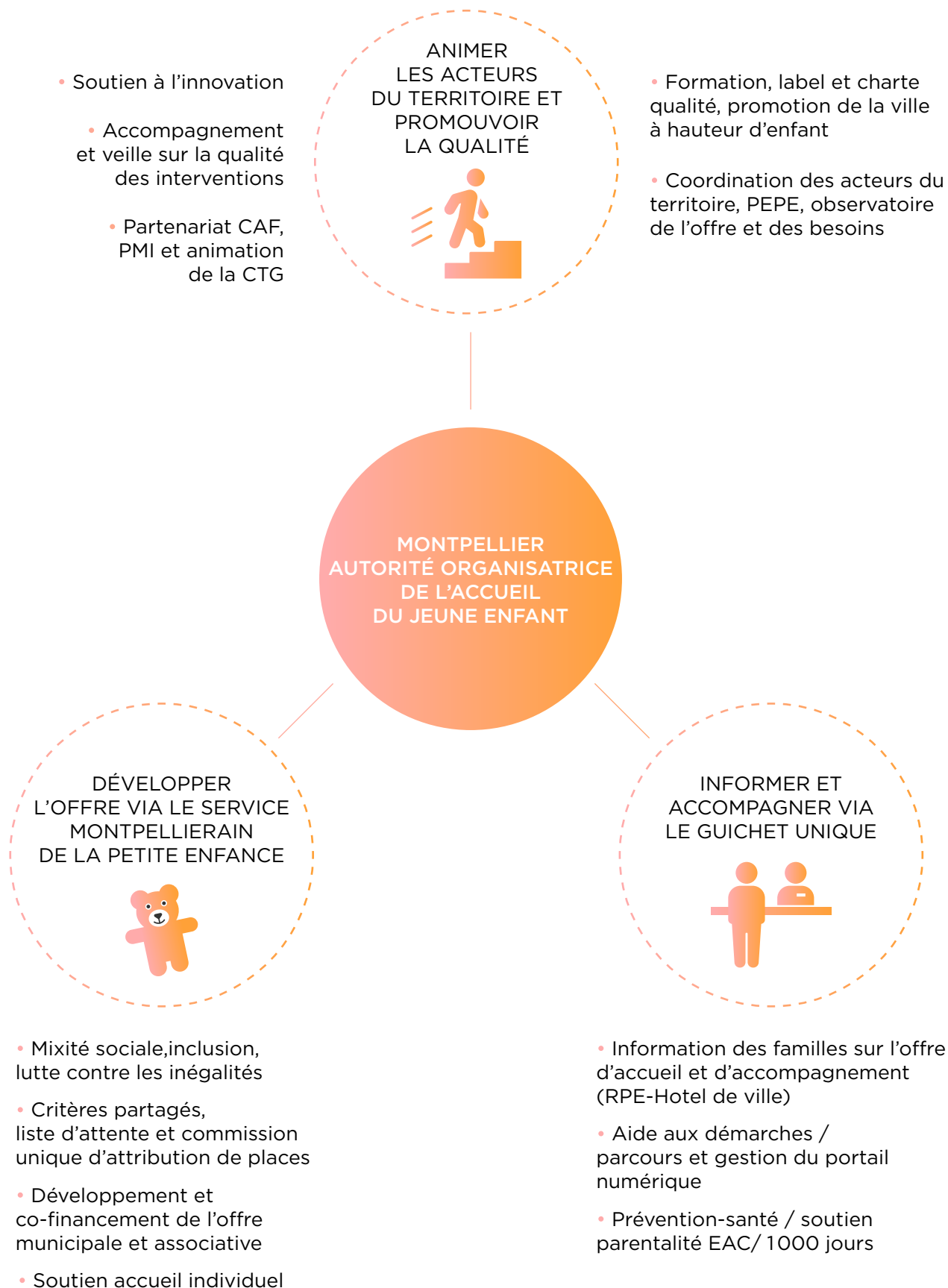
QUELLES PISTES D' ACTIONS ?

- + Diversifier les solutions et garantir le libre choix des parents pour l'accueil de leur enfant en agissant sur les restes à charge et les taux d'effort.
- + Réduire les inégalités sociales et territoriales, favoriser l'inclusion et tendre vers un droit universel à l'accueil pour tout enfant.
- + Tirer les enseignements des progrès des connaissances (1000 premiers jours) et favoriser le développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants de moins de 3 ans.
- + Garantir les grands principes du service public : qualité, sécurité, continuité, égalité, adaptabilité et laïcité.
- + Favoriser la coéducation et le soutien à la parentalité.
- + Interagir avec les autres politiques publiques (égalité hommes femmes, conciliation vie familiale et professionnelle, cohésion sociale, prévention et santé publique et environnementale, culture et éducation, attractivité du territoire...).
- + Mieux définir la place de chaque acteur dans la gouvernance et le financement du SPPE.

QUELQUES ILLUSTRATIONS ...

- + **Réalisation d'un séminaire sur la Co-construction d'une politique Petite Enfance au service des familles montpelliéraines**
L'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs ont été conviés le 13 avril 2023 à un séminaire intitulé « Montpellier, Ville engagée dans le débat sur le service public de la petite enfance ». Une instance locale de concertation poursuivra cette dynamique à partir de 2024.
- + **Refondation de la relation ville-association autour de Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens permettant de renforcer, diversifier l'offre et accompagner les initiatives innovantes.**
- + **Expérimentation, autour des Relais Petite Enfance de la construction par étape et à géométrie variable d'un guichet unique et de critères communs d'admission.**

LES MISSIONS DE LA VILLE DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)



ANNEXE : LISTE DES PARTIES PRENANTES

Le Pôle Petite Enfance de la Ville de Montpellier
souhaite remercier tout particulièrement la CAF de l'Hérault,
le Conseil Départemental de l'Hérault ainsi que l'ensemble des participants
à la co-construction de ce PEPE et les membres du comité technique qui ont
accompagné la réalisation de ce projet.





Mairie de Montpellier

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr/petiteenfance

